



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 3 octobre 2017, à 19h30, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Claude Pothier	Maire
Monsieur Gilbert Laroche	Conseiller
Madame Patricia Larose	Conseillère
Madame Lucette Berger	Conseillère
Monsieur Yannick Joyal	Conseiller
Monsieur Dany Poirier	Conseiller
Monsieur Richard Paquette	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Pothier, maire.

Est également présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier

EXTRAIT NUMÉRO 2017-10-361

13.1 PROJET DE RÈGLEMENT 220-39-2017 MODIFIANT LES USAGES DE LA ZONE RA-2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION a été donné par Dany Poirier lors de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2017, qu'à une prochaine assemblée du Conseil, il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant les usages de la zone Ra-2 afin d'autoriser les usages commerciaux à l'intérieur de la nouvelle zone Cc-1

Extrait certifié conforme (sous réserve de son approbation), ce 6 novembre 2022, par :

REYNALD CASTONGUAY
Directeur général et secrétaire-trésorier